

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
03/12/2024

Date d'affichage :
16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

| Absents excusés : | Procuration à : |
|--------------------------|------------------------|
| Sarah GROSCLAUDE | Gabrielle VENCK-MILLET |
| Mickaël RONDON | Mélanie BLEICHER |
| Francis COURBOT | Michel TEREBUS |
| Quentin GUYOD | Guy MICLO |

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 65

**Salle Communale de
la Cité : travaux de
réfection des
supports de la scène
avec isolation**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser, dans la Salle Communale de la Cité, des travaux de réfection des supports de la scène avec isolation.

Pour ce faire, la Commune financerait les achats de tous les matériaux nécessaires ; d'autre part des bénévoles, identifiés et déclarés auprès des assurances, réaliseraient ces travaux sous la gouverne d'un élu, maître d'œuvre de profession.

Le devis de l'ensemble des matériaux s'élèverait à 5.553,15 € HT, soit 6.663,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux ci-dessus précisés.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

